

Nombre de membres**en exercice:** 14**Séance du samedi 12 février 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le douze février l'assemblée régulièrement convoqué le 07 février 2022, s'est réuni sous la présidence de Yannick TOURNADRE.

Présents : 9**Votants:** 14**Sont présents:** Yannick TOURNADRE, Martine BORREL, Emilie CHABORY, Odile DAUPHIN, Christian FERAYROLLES, René JAL, Djamila MESSERLIN, Patrick MEYNIE, Christine SEPCHAT**Représentés:** Fabienne CHARBONNEL par Christian FERAYROLLES, François FERAYROLLES par Odile ROCHEREAU, Christiane GAYDIER par Patrick MEYNIE Marine OGHEARD et Antoine TEILLOT par Christine SEPCHAT**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Christine SEPCHAT

En préambule, considérant l'ensemble des projets en cours, M. le Maire demande aux conseillers de se mobiliser et de s'investir par une présence plus régulière aux différentes réunions.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande la possibilité de rajouter deux points à l'ordre du jour : Vente balayeuse (point 2.2) et demande de stationnement à La Stèle "Aux Fromages d'Auvergne"

Objet: Construction cantine / Signature marchés

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 18 décembre 2020 concernant les travaux d'implantation définitive de la cantine scolaire dans l'enceinte de l'école primaire en contrebas du bâtiment scolaire sur une surface estimée à 80 m² environ (cour nord de l'école en intégrant la surface de la bibliothèque). Ce programme de travaux a été estimé à la somme de 262 000.00 € HT (décembre 2020) comprenant travaux, honoraires ingénierie, étude des sols et divers avec provisions mobilier et équipements.

Une nouvelle estimation a été faite en novembre/décembre 2021 pour un montant global de 275 000.00 € HT.

Après analyse des offres des entreprises consultées sur la plateforme dédiée à cet effet et après négociation, cette opération s'élève à la somme de 266 857.48 € HT (travaux) + 25 000.00 € HT (honoraires), soit un montant global de 291 857.48 € HT répartis selon les lots suivants :

Lot 1 - DEMOLITIONS- GROS-OEUVRE-VRD	Entreprise BOYER	37 064.86 € HT
Lot 2 - SOLIVAGE - CHARPENTE	Entreprise BEAUDONNAT	54 667.16 € HT
Lot 3 - COUVERTURE et BARDAGE ZINC	Entreprise MAGRIT	33 981.80 € HT
Lot 4 - MENUISERIES EXT BOIS/ALU	Entreprise COURTADON	11 690.00 € HT
Lot 5 - MENUISERIES INT BOIS	Entreprise DE SOUSA	24 766.00 € HT
Lot 6 - SERRURERIE	Entreprise MONIER	6 698.50€ HT
Lot 7 - ISOLATION - CLOISONS PEINTURE	Entreprise MIOCHE	34 417.41 € HT
Lot 8 - CARRELAGE FAIENCE	Entreprise CMG	12 218.88 € HT
Lot 9 - SOLS COLLES	Entreprise MONESTIER	3 874.60 € HT
Lot 10 - ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	Entreprise DOMELEC	15 367,10 € HT
Lot 11 - PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE	Entreprise MAGRIT	32 111.17 € HT

M. le Maire ajoute que l'entreprise COURTADON a cédé son entreprise à une société intitulée "LAFAX-COURTADON". Ce repreneur fera les travaux mais le marché est bien signé avec l'entreprise COURTADON

Après délibération et à l'unanimité, le conseil valide ces montants et autorise M. le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues.

Objet: Construction cantine / signature avenant n° 2 Maîtrise Oeuvre -

Dans le cadre des travaux de construction de la cantine, le montant du marché d'ingénierie signé avec le cabinet d'architecte ESTIER le 15 octobre 2021 pour la prise en charge des honoraires doit être ajusté par rapport au montant des travaux et des marchés signés avec les entreprises.

Ce marché de maîtrise d'oeuvre serait finalement de 25 000.00 € HT au lieu de 20 400.00 € HT comme initialement prévu.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 2 avec le cabinet ESTIER.

Objet: Requalification maison de bourg en cabinet médical : Signature convention d'objectifs

M. le Maire donne lecture d'un projet de convention d'objectifs qu'il a rédigé pour l'installation d'un nouveau médecin généraliste sur le territoire de la commune de LA TOUR D'AUVERGNE

Après avoir recueilli l'approbation du Dr BENOIST sur les termes de cette convention, M. le Maire propose au conseil de bien vouloir la valider (document adressé avec le doc d'accompagnement)

M. le Maire fait un bref historique des faits : installation du Dr BENOIST du 10.01 au 09.03 (assistant au Dr Tudose) avec extension de 2 mois à cette période d'assistantat, soit du 10.03 au 10.05 dans les conditions identiques à la période initiale avec une installation définitive à compter du 11.05 à la remise des clés du futur cabinet médical.

Dès cette installation, ces locaux seront loués au Dr BENOIST moyennant un loyer de 1 000.00 €/mois dont 500.00 € pour la partie professionnelle et 500.00 € pour la partie habitation

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

Les élus soulignent la "chance" d'avoir rencontré le Dr BENOIST et de voir ce projet se concrétiser/

Ce chantier qui devrait débuter à l'automne comportera des contraintes liées à la localisation mais contribuera à l'embellissement du bourg.

Objet: Travaux Aménagement d'un cabinet médical / Plan de Financement

M. le Maire rappelle la délibération prise le 10 novembre 2021 concernant la validation de l'étude de faisabilité technique produite par le cabinet ESTIER.

Sur ce dossier particulier de requalification d'une maison de bourg en cabinet médical et appartement de fonction, M. le Maire rappelle que le montant de ce programme de travaux (dont 15 % provisions inclus) a été estimé la somme de

289 600.00 € HT

dont	132 250.00 € HT (sous-sol)
dont	60 950.00 € HT (cabinet médical)
dont	87 400.00 € HT (appartement de fonction)
dont	9 000.00 € HT (équipements)

Après renseignements pris auprès des différents partenaires financiers pouvant apporter leur concours financier à la collectivité pour ces travaux, M. le Maire propose au conseil de bien vouloir approuver le plan de financement suivant :

Ensemble et Cabinet médical	
132 250 € + 60 950 € HT	193 200 € HT
Appartement	87 400 € HT
Equipements	9 000 € HT
Soit un montant total de	289 600 € HT
Subvention DSIL (20 % sur totalité)	57 920.00 €
Subvention Région	

(50 % sur 168 000.00 €)	84 000.00 €
(sous-sol + cabinet sans les 15 % provisions)	
LEADER	
(33.81 % sur 177 665.91 €)	
(sous-Sol + Cabinet + équipement)	60 065.91 €
 Total subventions	
(soit 70 %)	201 985.91 €
Autofinancement	87 614.09 €
(soit 30 %)	

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce plan de financement et autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce plan de financement et à toutes autres demandes de subvention

René JAL demande si une nouvelle construction, vers l'EHPAD, est envisageable ; Christian FERAYROLLES souligne le prix des constructions et l'inflation des prix dans le bâtiment.

Patrick MEYNIÉ conclut que ce projet permet de réhabiliter un bâtiment existant.

Objet: Requalification du site de La Stèle : convention d'objectifs -

M. le Maire donne lecture d'un projet de convention d'objectifs qu'il a rédigé pour la requalification de ce site.

Après avoir recueilli l'approbation de M. JAYMOND sur les termes de cette convention, M. le Maire propose au conseil de bien vouloir la valider. (document remis au préalable)

La requalification du site, dans son ensemble, permet d'envisager des activités en période de neige et hors neige, le tout en confortant les conditions de travail.

Ces travaux vont se dérouler en plusieurs phases : 1ère phase - Aménagement d'un espace ludique et sportif 4 saisons pour la pratique du biathlon - 2ème phase - requalification et réorganisation des bâtiments avec construction d'un bâtiment intercommunal et réhabilitation d'un bâtiment existant par la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette convention et autorise M. le Maire à la signer en tenant compte des observations de M. JAYMOND quant à l'ouverture de son équipement et de quelques observations de Dôme Sancy Artense.

Objet: Requalification site de La Stèle : Plan de Financement Travaux

M. le Maire rappelle le projet commun de requalification du site de La Stèle à LA TOUR d'AUVERGNE dans son ensemble élaboré par Dômes Sancy Artense et la commune de LA TOUR D'AUVERGNE qui permettra d'envisager des activités en période de neige et hors neige dans une logique de réversibilité des aménagements réalisés.

Il est essentiel de fixer un cap et des orientations autour d'une vision d'ensemble du site, il s'agit d'avoir une approche cohérente et rationnelle à court, moyen et plus long terme.

C'est dans cette optique que la commune souhaite faire procéder à des travaux de requalification du bâtiment existant dont les conditions ont déjà été précisées suivant délibération du Conseil Municipal le 16 octobre 2020

Depuis, un chiffrage des travaux a été proposé par le Cabinet ESTIER, Architecte, pour un montant de

	1 050 960.00 € HT
dont travaux de requalification du bâtiment	736 000.00 € HT
dont travaux d'assainissement	170 000.00 € HT
dont provisions	144 960.00 € HT

Après renseignements pris auprès des services de Dômes Sancy Artense, en la personne d'Isabelle

COULON, qui va déposer un dossier de subvention complet (Travaux Intercommunaux et Communaux) « Plan Avenir Montagne » M. le Maire propose au conseil de bien vouloir approuver le plan de financement suivant :

Montant des travaux	1 050 960 € HT
Dont travaux de requalification	736 000 € HT
Dont travaux assainissement	170 000 € HT
Dont provisions	144 960 € HT
Subvention FEADER (40 %)	420 384 €
Subvention PAM (plan avenir montagne) (30 %)	315 288 €
Fds de concours DSA	25 000 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce programme de travaux et son plan de financement.

Objet: Démantèlement du téléski de Chambourguet

Dans le cadre du projet de requalification du site de La Stèle, M. le Maire informe le conseil qu'il a sollicité des devis pour l'effacement et le démantèlement de l'ancien téléski du bois de La Tour (démontage et évacuation de la remontée mécanique). Cette opération, estimée à 45 000.00 € HT, pourrait largement être subventionnée et pourrait être une mesure compensatoire au déboisement prévu pour le pas de tir biathlon à 50 m et à l'installation d'un relais au sommet du puy de Chambourguet.

En conséquence, M. le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention « Plan Avenir Montagne », à prospecter sur d'autres financements et engager des négociations avec SFR dans le cadre de l'installation d'un relais.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve les propositions de M. le Maire.

Objet: Voirie 2022 / modification plan de financement

M. le Maire rappelle la délibération prise le 28 décembre 2021 approuvant le programme de voirie 2022 pour un montant de 189 185.00 € HT (Chomet – Aulhat – Mezerat – Place Malègue) avec le plan de financement suivant :

- Subvention du Département (FIC) 21.04 % sur 98 440 €	20 711.00 €
- Subvention DETR (30 %)	56 755.50 €
- Autofinancement	111 718.50 €

Ce dossier de subvention a bien été déposé sur la plateforme DETR mais une réponse a été faite stipulant que le montant des dossiers voirie ne peut excéder 30 % d'un montant plafonné à 100 000 €, soit 30 000 € sur 2 ans. Par conséquent, il convient de reprendre ce dossier (plan de financement, délibération) afin de correspondre à ce montant.

En conséquence, M. le Maire propose de maintenir ce programme de travaux qui sera intitulé « Travaux Voirie 2022 – Aménagement de Bourg ». Les travaux de voirie 2022 vont correspondre aux travaux à Chomet – Aulhat et Mezerat pour un montant de 88 645.00 € et les travaux d'aménagement de bourg vont correspondre, quant à eux, à la réhabilitation du mur « Place Malègue » et l'aménagement de la place et d'un parking PMR pour un montant de 100 540.00 € avec le plan de financement global suivant :

– Montant des travaux	189 185.00 € HT
– Subvention FIC (21.04 sur 98 440 €)	20 711.00 €
– Subvention DETR (30 %)	
Travaux Voirie (priorité 1) 88 645.00 €	26 593.50 €
– Subvention DETR (30 %)	
Travaux Aménagt Bourg (priorité 2) 100 540.00 €	30 162.00 €
– Autofinancement	111 718.50 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir valider ce nouveau plan de financement et d'autoriser M. le Maire à déposer 2 demandes de subvention 2022.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce programme de travaux et le plan de financement correspondant.

Objet: Travaux Eglise de La Tour - Subvention DETR 2020 et Système campanaire

M. le Maire rappelle au conseil que, par arrêté du 9 juin 2020, une subvention d'un montant de 19 794 € a été allouée à la commune de LA TOUR D'Auvergne pour des travaux à l'église de La Tour (peinture intérieure) pour une dépense subventionnable de 65 979.00 € HT. Cette décision sera frappée de caducité si, à l'expiration d'un délai de 2 ans à compter de la notification de la subvention, l'opération n'a reçu aucun commencement d'exécution, soit le 9 juin 2022.

En conséquence, M. le Maire propose de faire réaliser ces travaux en sollicitant 2 devis (peinture intérieure) et de faire remettre les cloches en service pour un montant de 1 495.50 € (devis Heur'Tech)
Il est demandé au conseil de bien vouloir valider ces propositions.

Après délibération, sur la base de 3 votes POUR, 9 votes CONTRE et 2 ABSTENTIONS, considérant le montant des dépenses à prévoir au budget communal prévisionnel 2022, le conseil municipal décide d'abandonner ce programme de travaux initié en 2020 et, par conséquent, de ne pas solliciter une prorogation de l'arrêté du 9 juin 2020. En revanche, l'ensemble du conseil approuve la remise en service des cloches et autorise le maire à solliciter des subventions pour ce programme.

Objet: Acquisition et vente matériels (broyeur / balayeuse) -

M. le Maire propose au conseil d'équiper les services techniques d'un broyeur d'accotement pour un montant de 3 500.00 € HT / 4 200.00 € TTC.

Par ailleurs, 2 offres ont été faites, l'une par la Maréchalerie JULIEN pour acquérir l'ancien broyeur auprès de la commune pour un montant de 1 500.00 € et l'autre par M. et Mme LOUIS, pour acquérir l'ancienne balayeuse pour un montant de 1 100.00 €.

Il est demandé au conseil de bien vouloir valider ces 3 points.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces 3 propositions :

- * acquisition d'un broyeur de 3 500.00 € HT / 4 200.00 € TTC
- * cession de l'ancien broyeur à Maréchalerie JULIEN pour un montant de 1 500.00 €
- * cession de l'ancienne balayeuse à M. et Mme LOUIS pour un montant de 1 100.00 €.

Objet: Organisation du temps de travail -

Par mail du 12.10.2021, la commune a été destinataire d'une note d'information concernant le temps de travail applicable à la fonction publique territoriale. Cette note concernait notamment la suppression des régimes dérogatoires à la durée légale du temps de travail.

En 2001, pour le passage aux 35 heures, un régime avait été instauré avec un horaire hebdomadaire de 36 heures 15 avec 9 jours de congé RTT à récupérer.

Il convient maintenant de délibérer à nouveau pour supprimer le régime dérogatoire et appliquer la durée légale du temps de travail de 35 heures instaurée au 01.01.2002.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide la suppression du régime dérogatoire et dit que la durée légale du temps de travail de 35 heures est appliquée.

Objet: Création d'un poste non permanent d'adjoint technique à temps non complet

Afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité au sein de l'école primaire, M. le Maire propose au conseil municipal de créer un poste non permanent d'adjoint technique à temps non complet pour une durée de 6.5 mois, soit du 1er janvier 2022 au 15 juillet 2022 sur la base de 16 heures 20 hebdomadaires.

A la demande du service de gestion comptable d'ISSOIRE, cette délibération complète le contrat de Charline ROUSSEAU, recrutée depuis le 01.01.2022 pour se terminer début juillet 2022.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire et décide de créer un poste non permanent d'adjoint technique à temps non complet pour une durée de 6.5 mois, soit du 1er janvier 2022 au 15 juillet 2022 sur la base de 16 heures 20 hebdomadaires.

Objet: Convention pluriannuelle de pâturage : demande de M. TARAVANT -

M. le Maire rappelle que, suivant délibération en date du 16.07.2019, des conventions pluriannuelles de pâturage ont été signées avec différents agriculteurs et le syndicat d'estives La Fage, Chambourguet pour 5 ans du 01.01.2019 au 31.12.2023.

Le 23 décembre dernier, le GAEC Domaine de Tyrande a sollicité M. le Maire pour transférer à son nom la convention que la commune a signée avec M. Bernard MARTIN pour une superficie de 1 ha 83 a 95 ca.

Suite à cette demande, M. le Maire a souhaité demander l'avis des membres de la section concernée.

Seul le GAEC de la Fage a répondu : les agriculteurs ayant leur siège social sur la section et domiciliés sur la section sont prioritaires.

Au vu de ces arguments et de la législation qui confirme ces dires, M. le Maire propose au conseil d'attribuer l'exploitation de ce terrain au GAEC de La Fage, dont le siège est à LA TOUR D'Auvergne ou de ne pas l'attribuer du tout.

Après délibération, le conseil municipal, sur la base de 7 voix POUR, 5 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, le conseil municipal décide d'attribuer cette parcelle de terrain de 1 ha 83 a 95 ca au GAEC de la Fage et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

Objet: Terre Romane d'Auvergne : nouvelle adhésion

L'association Terres romanes d'Auvergne, fondée en 2000, rassemble des communes désireuses de mettre en valeur leur patrimoine roman. Il serait judicieux que la commune adhère à cette association pour mettre en valeur la restauration de l'église de Saint-Pardoux.

La cotisation annuelle est de 0.35 € par habitant, soit 235.90 € pour 674 habitants.

Monsieur le Maire propose donc d'adhérer à cette association et de solliciter auprès de l'Association « les amis de l'église de St-Pardoux » la prise en charge de 50 % du montant de cette adhésion, association qui accompagne la commune pour mener ce projet de restauration engagé il y a plusieurs années.

Il faut également désigner un élu référent : M. le Maire propose Mme Christine GAYDIER

Il est demandé de valider ces 2 propositions (adhésion + convention avec l'association « les amis de l'église de St-Pardoux »)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

* d'adhérer à l'association "terres romanes d'Auvergne" à compter du 1er Janvier 2022 pour un montant de 235.90 €

* de solliciter auprès de l'association locale "les amis de l'église de saint-Pardoux", via une convention, une

participation de 50 % du montant de cette adhésion dès l'exercice 2022

* de désigner comme élu référent, Mme Christiane GAYDIER, conseillère déléguée.

Objet: Convention fourrière refuge animalier Bortois (renouvellement adhésion) -

M. le Maire propose au conseil de renouveler l'adhésion de la commune au refuge animalier Bortois pour bénéficier d'un service de fourrière pour les chiens moyennant une redevance 0.70 € par habitant.

Pour rappel, en 2021, la commune s'est acquittée d'une cotisation d'un montant de 466.20 € (0.70 € x 666 h)

Il est demandé au conseil de bien vouloir autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal, vu l'incertitude qui règne quant au devenir de cette structure, décide de surseoir à cette décision et de soumettre, à nouveau, ce point lors d'une prochaine réunion du conseil.

Objet: Exposition photos 2022 / règlement et convention

La commune de LA TOUR organise du 20 février au 20 mai 2022 un jeu concours photo gratuit sans obligation d'achat intitulé « instant nature ». La participation à ce jeu s'adresse à tout public (photographes amateurs ou confirmés). (Voir règlement en annexe).

Les photos gagnantes feront l'objet d'une exposition temporaire sur l'espace public autour du lac cet été et à La Stèle cet hiver. L'entreprise LYAUDET va participer financièrement à l'impression des photos à hauteur de 250.00 €. Une convention de partenariat doit être signée entre les 2 parties (commune et Entreprise LYAUDET), selon le modèle joint en annexe.

Les 10 photos gagnantes exposées seront soumises au vote du public et un prix sera soumis au gagnant à l'occasion du vernissage de l'exposition hivernale à La Stèle.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve le règlement et la convention liés à l'organisation de cette exposition photos.

Objet: Hommage aux anciens d'Algérie

M. le Maire fait part au conseil d'une demande de M. Serge ERAGNE, représentant l'association locale des Anciens d'Algérie, pour un projet de stèle en hommage aux « anciens d'Algérie ». Les services de l'ONACVG peuvent accorder des subventions pour ce type de projet qui est estimé à environ 2 000.00 €.

M. le Maire, bien que favorable à ce projet, souhaite, au préalable, engager avec les élus une réflexion sur

- la localisation du lieu de mémoire
- la demande de subvention sur devis
- l'engagement de ces travaux après notification officielle de subvention

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire d'engager une réflexion sur ce projet de stèle en hommage aux anciens d'Algérie.

Objet: Demande stationnement au lieudit "La Stèle"

Les établissements « Aux fromages d'Auvergne » ont déposé en mairie une demande d'autorisation pour stationner un camion de vente au déballage à La Stèle durant les mois de février et mars 2022 les après-midi de 14 h 30 à 18 h.

Il est demandé au conseil de bien vouloir se prononcer sur cette demande et de délibérer sur le montant à percevoir (proposition de 50.00 €)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la demande des Etablissements "Aux Fromages d'Auvergne" et les autorise à s'installer au lieudit "La Stèle" sur le territoire de la commune de LA TOUR D'AUVERGNE pour les mois de février et de mars 2022 moyennant la somme de 50.00 €.

QUESTIONS DIVERSES

Un courrier de M. le Maire de CROS a été remis aux membres du conseil pour information.

Organisation du Critérium Dauphiné le 7 juin à CHASTREIX : Christine assistera à une réunion le 15 février à Chastreix

Le calendrier des animations est évoqué avec la foire des cerises le 18 juin prochain

Les élus et le personnel seront invités à un repas à La Stèle le 25 février prochain